

<b>Catégories d'âge Saison 2018/2019</b>	
Minikims	2013 - 2014
Mini-poussins	2011 - 2012
Poussins	2009 - 2010
Benjamins	2007 - 2008
Minimes	2005 - 2006
Cadets	2002 - 2003 - 2004
Juniors	1999 - 2000 - 2001
Seniors	1998 et avant

## 1. LES MINIKIMS

Ils peuvent participer à des animations de jeux d'opposition et d'éveil judo. Ils devront se présenter la 1<sup>ère</sup> fois avec leur licence pour avoir un livret. Après 3 participations, chaque « minikim » recevra un cadeau, et cela, toutes les 3 participations.

## 2. LES MINI-POUSSINS, POUSSINS et BENJAMINS

► Tout judoka doit avoir l'autorisation de l'enseignant pour se présenter à la compétition, la feuille de pesée doit donc être signée par l'enseignant et non par un responsable du club (sa responsabilité est engagée).

► Rappel : Les ateliers de pesées ne sont pas mixtes (même pas de mamans chez les garçons !!!).

Leur accès est réservé uniquement aux athlètes, à l'organisation et à un seul responsable par club.

► Participation aux interclubs : la commission de judo récompense le ou les judokas qui ont participé au plus grand nombre d'interclubs figurant sur le calendrier.

► Challenges

- Challenge Pierre CUCHEVAL : chaque compétiteur ramène un point à son club. Toutes les catégories d'âge sont concernées.

- Challenge Georges GRESS : Le club qui participe à un interclubs marque un point, si son déplacement est supérieur à 60km, son point sera doublé.
- Pour chaque challenge une coupe est mise en jeu, elle est remise aux clubs gagnants pour une année, chaque coupe étant remise en jeu chaque année. Le nom des clubs gagnants sont inscrits sur la coupe comme vainqueurs du challenge. Un trophée ou coupe est aussi offert définitivement à chaque club.

**NOUVEAU!**

### 3. LES MINIMES et CADETS

Des judokas participent régulièrement aux interclubs mais ne se sélectionnent jamais pour les championnats de France, ils sont parfois coiffés au poteau par des participants qui ne sont venus que pour le championnat régional.

Afin de permettre aux fidèles d'avoir une chance supplémentaire, le nombre de participations d'un compétiteur aux interclubs sera comptabilisé. Celui qui aura le plus grand nombre de présences, s'il n'est pas sélectionné pour les championnats de France, sera repêché lors des championnats régionaux et cela dans chaque catégorie de poids.

En cas d'égalité du nombre de présences dans une même catégorie de poids, les résultats départageront les personnes.

**RAPPEL!**

### 4. PARTICIPATION DES NON-LICENCIÉS FSGT AUX INTERCLUBS

Chaque licencié FSGT des Hauts de France paye, lors de sa prise de licence, un timbre judo de 4€ qui est une participation pour une mutualisation des moyens afin d'organiser et financer toutes les rencontres sportives.

Les non-licenciés FSGT doivent depuis l'an dernier participer aussi aux frais (4€ par compétition et par personne) selon les conditions suivantes :

- Les adhérents des clubs qui ont quitté la FSGT pour une autre fédération mais qui continuent à fréquenter nos organisations
- Les adhérents d'un club FSGT qui n'ont pas renouvelé leur licence FSGT et qui se présentent avec une licence d'une autre fédération
- Les adhérents d'un club non affilié à la FSGT devront payer dès leur 4<sup>ème</sup> présence à nos interclubs.

La commission reste ouverte à tous mais dans certaines limites, elle a jugé que les clubs ou leurs adhérents qui ont fait le choix de quitter la FSGT pour une autre fédération, ne peuvent pas bénéficier gratuitement des mêmes avantages que les fidèles.